

Règlement de la 1ère édition du Concours de la Nouvelle Littéraire Gabonaise – Edition 2021

Article 1 : Organismes

Le Concours de la Nouvelle Littéraire Gabonaise est organisé et sponsorisé par l'association IKOKU en collaboration avec l'association IKOKU France.

Article 2 : Forme et nature

Le concours est ouvert à tous les genres littéraires (réalisme, fantastique, science-fiction, policier, horreur, etc.). Le sujet/thème est complètement libre mais l'histoire doit avoir au moins un élément ayant attiré au Gabon et à la culture gabonaise.

La nouvelle doit être une histoire originale avec un début et une fin, ainsi qu'un titre désigné. Le texte doit compter 1500 mots minimum et 6500 mots maximum. Seule la langue française est acceptée (en cas d'utilisation ponctuelle d'un mot ou d'une phrase en langue gabonaise ou en toute autre langue, un astérisque renverra à une traduction en français en pied de page).

A la nouvelle sera joint séparément un résumé de quelques lignes de l'histoire racontée.

Ni la nouvelle en elle-même, ni le résumé ne devront être signés.

Article 3 : Candidats

Ce concours n'est ouvert qu'aux seules personnes résidant au Gabon (toutes nationalités confondues) et aux personnes de nationalité gabonaise séjournant hors des frontières du Gabon.

Article 4 : Modalités de participation

La participation, gratuite, requiert l'envoi d'un dossier complet par participant selon ledit règlement. Le dossier sera composé :

- d'un fichier contenant la nouvelle du participant (non signée par ce dernier) sous forme numérique au format Word (.doc ou .docx) ou PDF,
- d'un fichier contenant le résumé (non signé) en quelques mots de la nouvelle sous forme numérique au format Word (.doc ou .docx) ou PDF
- d'une copie de pièce d'identité ou d'un document attestant de la nationalité gabonaise et/ou du statut de résidant sur le territoire gabonais du participant.

Tous ces éléments sans exception doivent être envoyés à l'adresse contact@ikoku.co ou à l'adresse contact@ikoku.fr au plus tard le 30 novembre 2021.

Le participant devra indiquer dans le mail son nom et son numéro de téléphone.

Article 5 : Jury et processus de sélection

Un jury de professionnels de la littérature gabonaise sélectionnera les meilleures œuvres. Les critères entrant en considération dans le processus de sélection seront notamment l'originalité de l'histoire, la qualité de la narration et/ou des dialogues, le style d'écriture, l'absence de fautes d'orthographe et de grammaires, entre autres.

Aucun plagiat d'œuvre littéraire existante ne sera retenu. Dans l'hypothèse où les œuvres présentées n'auraient pas la qualité requise, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

Deux prix seront décernés :

- Un grand prix, récompensant la meilleure œuvre
- Un prix du jury pour une œuvre jugée par ce dernier comme méritant une reconnaissance pour sa qualité

Article 6 : Dotations

Les lauréats se verront récompensés par les dotations suivantes :

- Grand prix : 250 000 Fcfa - un ordinateur avec logiciels de traitement de texte
- Prix du jury : 100 000 Fcfa

Ces dotations ne pourront pas être réclamées sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Article 7 : Informations légales

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 8 : Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'œuvre. IKOKU et IKOKU France ne sauraient être rendues responsables des retards et des pertes d'envois du fait de problèmes électroniques ou de connexion internet ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Les concurrents autorisent, pour une durée de 5 ans, IKOKU et IKOKU France à utiliser librement les nouvelles qui leur auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrits, électroniques ou audiovisuels, à savoir :

- Parution dans les publications de IKOKU et de IKOKU France ou dans les supports de nos partenaires
- Sites internet
- Toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants
- Utilisation des nouvelles après le concours

Ces utilisations ne donnent pas lieu à une rétribution ou au versement de droits d'auteur.

Tout usage commercial est exclu.

Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement, IKOKU et IKOKU France s'engagent à en informer les auteurs et à n'utiliser leurs œuvres qu'avec leur autorisation préalable.

Les deux lauréats s'engagent à participer aux événements organisés par IKOKU et IKOKU France dans le cadre des différentes activités que pourront mettre sur pied les deux associations et ce jusqu'à ce que les prochains lauréats soient sélectionnés.

Article 9 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Date limite d'envoi des œuvres : 30 novembre 2021 (avant le 1^{er} décembre à minuit)